



Prix du médicament : avons-nous encore besoin de pharmaciens ?



Chronique

Revue de presse

Dates à retenir

CHRONIQUE

Prix du médicament : avons-nous encore besoin de pharmaciens ?

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Rien ne va plus entre les pharmaciens et le ministère de la Santé et de la Protection sociale. Las des promesses non tenues et craignant les graves conséquences que pourrait avoir la mise en application du projet de décret de fixation des prix des médicaments sans prise en compte de son impact sur l'économie de la pharmacie, la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc (CSPM), réunie le jeudi 14 août 2025 dans le cadre d'un Conseil national extraordinaire, a appelé les pharmaciens à participer à une série d'actions revendicatives. Celles-ci débiteront par le port d'un brassard noir du lundi 18 août 2025 au mardi 9 septembre 2025 et l'organisation d'un sit-in devant le ministère de la Santé le 9 septembre 2025.



Faut-il le rappeler, la culture de la concertation est quasi inexistante entre les pharmaciens et leur tutelle. Les rares fois où l'administration a daigné se réunir avec eux au cours des deux dernières décennies, c'était à la suite de grèves ou de sit-in. Bien souvent, ces rencontres visaient surtout à calmer la situation à coups de promesses vite perdues dans les méandres de l'administration.

Dernier exemple en date : le ministère de la Santé avait organisé une série de réunions avec les représentations syndicales des pharmaciens. Elles avaient abouti en 2019 à l'identification de mesures nécessaires pour améliorer, sécuriser et faire évoluer la pratique officinale, faire respecter la législation en vigueur par tous les intervenants et assurer la pérennité de la profession. Autant de mesures qui avaient suscité beaucoup d'espoir chez les officinaux.

Seulement, cinq années après, les promesses se sont volatilisées. Pire encore, le ministère actuel prépare un décret de fixation des prix des médicaments qui, s'il est appliqué sans mesures compensatoires, pourrait sceller définitivement le sort de la moitié des pharmacies du Royaume.

Certes, la généralisation de la couverture sanitaire exige une gestion rigoureuse des ressources des caisses. Cependant, bien que le médicament constitue une part importante des dépenses, il est essentiel d'examiner l'ensemble des postes afin d'éviter de cibler systématiquement le prix des médicaments. Comme le dit l'adage: *«Quand on n'a pour seul outil qu'un marteau, on finit par voir des clous partout.»*

La baisse des prix des médicaments a des limites qu'on ne peut ignorer, car la disponibilité et la qualité ont un coût incompressible. Un grand nombre de spécialités pharmaceutiques sont introuvables sur le marché à cause des pénuries ou d'un défaut de rentabilité, et les pharmacies risquent de subir le même sort si la politique actuelle privilégie une viabilité hypothétique des caisses au détriment de celle des pharmacies et de tout un secteur, qui pourrait s'effondrer par effet domino.

Aujourd'hui, certains médias présentent le pharmacien comme un obstacle à l'amélioration de l'accès aux médicaments, ce qui est totalement insensé. Si l'on souhaite améliorer la prise en charge des patients, il faut accorder au pharmacien le droit de substitution et mettre en place des protocoles permettant d'éviter les prescriptions injustifiées de médicaments et de compléments alimentaires coûteux et inutiles, qui alourdissent le reste à charge que le malade peine à régler. Il conviendrait également d'améliorer le remboursement des consultations, des examens biologiques essentiels et de l'hospitalisation.

En revanche, si notre priorité est la survie des caisses en ciblant les dépenses en médicaments, il faut concentrer les efforts sur les produits les plus budgétivores qui sont connus. La commercialisation et le remboursement de ces médicaments, souvent vendus en dehors des pharmacies, doivent répondre à des critères rationnels et tenir compte des ressources des caisses.

À l'instar de leurs confrères français, qui ont fait grève samedi dernier pour manifester leur désapprobation face à la réduction des remises commerciales sur les génériques, les pharmaciens marocains, dont les revenus diminuent à vue d'œil, pourraient engager un bras de fer avec leur tutelle pour qu'elle privilégie la concertation avec leurs représentants avant de décréter des mesures qui provoqueraient une véritable hécatombe dans le secteur et un défaut d'accessibilité aux médicaments dans de nombreuses régions du Royaume.

À la question : «Avons-nous encore besoin de pharmaciens ?», la réponse ne peut être qu'affirmative . En revanche, à la question : «Allons-nous les garder ?», rien n'est moins sûr !

MEDICAMENT.MA - APPLI

Nouvelle version

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de la toute dernière version de l'application Médicament.ma, désormais disponible sur l'App Store et Google Play !

En plus des fonctionnalités clés déjà présentes sur la version desktop, cette nouvelle application intègre une option innovante :

l'affichage instantané des informations d'un produit grâce au scan de son code-barres.

Téléchargez médicament.ma dès maintenant en cliquant sur les liens ci-dessous ou en scannant le QR code.



App Store



Lien

Google Play



Lien



Deux nouveaux dérivés de la kétamine classés comme stupéfiants en France

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a inscrit deux nouveaux dérivés de la kétamine, l'O-PCE (N-éthylchlorokétamine, 2'-OXO-PCE, éticyclidone) et le DCK (deschlorokétamine, 2'-OXO-PCM, DXE), sur la liste des stupéfiants.

Ces substances, issues des nouveaux produits de synthèse (NPS) et partageant la structure chimique de la kétamine, possèdent des effets psychostimulants à faible dose et dissociatifs à dose plus élevée. Leur production, vente et usage sont désormais interdits en France, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays européens (Allemagne, Royaume-Uni, Suisse, République tchèque).

Les risques liés à leur consommation sont importants : troubles de la conscience, mouvements anormaux, convulsions, agitation, hallucinations, dissociation ou délires de persécution. Devant de tels symptômes, et en l'absence d'intoxication aux opioïdes, les professionnels de santé doivent envisager une intoxication aux dérivés de la kétamine et peuvent solliciter l'expertise d'un CEIP-A (Centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance).

Une utilisation prolongée expose au risque de dépendance et de tolérance, nécessitant une augmentation des doses pour obtenir les mêmes effets. Le danger d'overdose est élevé, particulièrement en cas de polyconsommation avec d'autres drogues, et peut être mortel. De plus, ces substances ne sont pas détectées par les analyses biologiques standards, ce qui complique et retarde leur prise en charge. Leur identification requiert des techniques chromatographiques couplées à la spectrométrie.

L'ANSM rappelle que, entre 2017 et 2023, 39 cas d'intoxication à ces dérivés ont été rapportés : 13 concernaient l'O-PCE, 5 le DCK et 20 le 2-FDCK (2-fluorodeschlorokétamine), ce dernier étant classé comme stupéfiant depuis le 5 août 2024. Les conséquences ont été graves :



66 % des cas ont nécessité une hospitalisation et, entre 2020 et 2023, six décès ont été directement liés à la consommation de ces dérivés.

Face à ces risques, la classification de l'O-PCE et du DCK comme stupéfiants vise à freiner leur circulation et leur usage, tout en renforçant la vigilance des professionnels de santé pour améliorer la détection et la prise en charge des intoxications liées à ces nouvelles drogues.

Source : Univadis

Vitamine D : entre bienfaits avérés et risques d'un usage non contrôlé

La vitamine D joue un rôle central dans l'absorption du calcium et la santé osseuse. Des recherches l'ont également reliée à des effets bénéfiques dans certaines maladies auto-immunes et cancers (mélanome, colorectal, sein). En Espagne, en raison de sa carence fréquente et de ces bénéfices, les prescriptions ont fortement augmenté.

Toutefois, le ministère espagnol de la Santé a récemment émis un avertissement sur les dangers d'une prise non encadrée. Cet appel à la prudence a été déclenché par un incident aux îles Baléares, où 16 personnes ont été hospitalisées pour hypervitaminose D après ingestion d'un complément alimentaire défectueux. Les patients présentaient douleurs abdominales, nausées, vomissements, et souffraient d'insuffisance rénale aiguë, d'hypercalcémie et de taux sanguins très élevés en vitamine D.

L'enquête a révélé que ces intoxications concernaient des individus en bonne santé, ayant acheté sur internet des multivitamines sans avis médical. L'Agence espagnole de sécurité alimentaire et nutritionnelle (AESAN) a lancé une alerte sanitaire, craignant que le lot incriminé ait pu être redistribué hors des Baléares.

Ce cas n'est pas isolé. En 2019, l'Agence espagnole des médicaments avait déjà mis en garde contre les fortes doses, après plusieurs signalements d'hypervitaminose D chez adultes et enfants à travers le Centre de pharmacovigilance. Plus récemment, une étude a observé une augmentation des cas pédiatriques, bien que ceux-ci demeurent rares.

Le ministère insiste sur l'importance d'un usage raisonné et médicalement justifié. Avant toute prescription, un diagnostic (dosage sanguin) doit être effectué, et la supplémentation n'est indiquée que lorsque cela est cliniquement nécessaire.

Les recommandations de l'Académie nationale de médecine des États-Unis précisent qu'un taux de 25-hydroxyvitamine D de 20 ng/mL ou plus est suffisant pour la plupart des adultes, tandis qu'un taux inférieur à 12 ng/mL indique une carence. Pour les personnes à risque (personnes âgées, résidents d'EHPAD, patients souffrant d'ostéoporose), une supplémentation de 400 à 2000 UI/jour peut être envisagée après évaluation médicale.

En résumé, la vitamine D reste indispensable pour la santé osseuse et le métabolisme calcique, mais sa consommation doit être encadrée par un

professionnel de santé. Un usage excessif, surtout sans contrôle médical, expose à des effets indésirables graves, justifiant la vigilance des autorités sanitaires.

Source : *Medscape*

Bayer acquiert un médicament américain contre le cancer

Le groupe allemand Bayer, en pleine crise et engagé dans une restructuration profonde, cherche à dynamiser sa division pharmaceutique, considérée comme son principal relais de croissance. Dans ce cadre, il annonce l'acquisition d'un nouveau médicament anticancéreux développé par la société américaine de biotechnologies Kumquat Biosciences.

L'accord, conclu sous forme de licence exclusive mondiale, prévoit un versement pouvant atteindre 1,3 milliard de dollars à Kumquat. Ce montant inclut des paiements initiaux, des jalons cliniques et commerciaux, ainsi que des redevances sur les ventes futures. Bayer assurera lui-même le développement et la commercialisation du traitement.

Le médicament est un «inhibiteur» ciblant des mutations génétiques favorisant le développement de cancers. Il est destiné à traiter plusieurs formes graves, notamment les cancers du pancréas, du côlon et du poumon. Cette approche vise à enrichir un portefeuille déjà porté par deux produits phares : Nubeqa® (cancer de la prostate) et Kerendia® (insuffisance rénale).

Malgré cette annonce stratégique, la réaction boursière a été prudente: à 11h30, l'action Bayer perdait 0,33 % à la Bourse de Francfort, alors que l'indice Dax reculait de 0,17 %. Les investisseurs restent visiblement attentifs au contexte général de l'entreprise.

En effet, si la branche pharmaceutique représente la deuxième source de revenus de Bayer et concentre les espoirs, l'activité agrochimique continue de peser lourdement sur les résultats. Les procès massifs aux États-Unis, liés au glyphosate contenu dans l'herbicide Monsanto entraînent des coûts juridiques considérables.

Fin juillet, Bayer avait relevé ses prévisions pour la division pharmaceutique à horizon 2025, visant désormais une croissance des ventes de 0 à 3 %, contre une baisse anticipée de 1 à 4 % auparavant. Toutefois, le PDG Bill Anderson a insisté sur la volatilité de la situation, notamment en raison des menaces de Donald Trump d'imposer une surtaxe de 250 % sur les médicaments, ce qui pourrait affecter lourdement l'exportation et la rentabilité.

En misant sur l'innovation thérapeutique et le renforcement de son pipeline, Bayer cherche à compenser les difficultés persistantes de son secteur agrochimique et à restaurer la confiance des marchés. L'acquisition du médicament de Kumquat illustre cette stratégie offensive, orientée vers des traitements ciblés à forte valeur ajoutée, dans l'espoir de consolider la position du groupe sur le marché mondial de l'oncologie.

Source : *zonebourse.com*

DATES À RETENIR

15^{ÈME} ÉDITION OFFICINE *Plus*

BEAUTY
PHARMA
NUTRI BIEN-ÊTRE
2025
Expo

Samedi
20 Septembre
2025

**PLEIN CIEL
PARADISE**
Corniche Ain Diab
Casablanca

- MÉDICAMENTS
- BEAUTÉ ET COSMÉTIQUE
- PARAPHARMACIE
- PARAMÉDICAL
- BIEN-ÊTRE
- NUTRITION

- EXPOSITION
- FORMATION
- PLATEAU TV
- VILLAGE INNOVATION

Information et inscription :
WWW.OFFICINEPLUS.MA

EASUCOM
— VOTRE LIMPOCINTE SAINTE —

+212 5 22 25 77 33 / +212 5 22 25 76 72 • maroc-easycom@gmail.com
Suivez-nous sur :